

Compte-rendu de la CAP des Inspecteurs et Inspectrices réunion en visioconférence du 20 janvier 2022

SOLIDAIRES CCRF & SCL était représenté par : Natacha Gaudevin (DDPP Puy de Dôme) ; Anne-Marie Robusti (DDETSPP Hautes-Alpes) ; Grégory Cuq (DDETSPP Tarn et Garonne) et Estelle Merlin (DREETS Grand-Est)

Ordre du jour

1. Bilan des évaluations réalisées au titre de l'année 2020 ;
2. Recours en évaluation (8 dossiers) ;
3. Questions diverses.

Déclaration liminaire des élus SOLIDAIRES CCRF&SCL

Madame la présidente,

En cette première et peut-être dernière CAP de 2022, les élus SOLIDAIRES ont décidé de ne pas exprimer de vœux, puisque vous n'en tenez jamais compte, mais plutôt dresser un bilan de leur mandat, qui s'achèvera après les élections professionnelles de décembre de cette année.

Et ce bilan leur semble assez désastreux au regard des réformes subies par les agents de l'État en général et ceux de la DGCCRF en particulier.

- *Les agents ont perdu nombre de repère parmi toutes les réformes récentes. La loi de transformation de la Fonction Publique, a réduit pour ne pas dire aboli le dialogue social. La disparition des CAP et l'opacité que cela génère en termes d'évolution de carrière et de mobilité est un vivier garanti de recours à venir !*
- *La création des SGCD évince les agents de leur ministère d'origine et place le ministère de l'Intérieur en Maître du jeu. L'éloignement des interlocuteurs RH les met en difficulté, en recevant des informations contradictoires (report de congé, alimentation des CET par exemple). La suppression des titres restauration pour les collègues ne disposant pas de restauration collective est purement inadmissible et concrétise l'abandon des agents CCRF en DDI au profit du ministère de l'Intérieur. Les moyens matériels (par ex informatique) avaient déjà été cédés avec tous les bugs que l'on connaît.*
- *La création des DREETS et DDETSPP, alors que les professionnels, le grand public et les agents s'approprièrent enfin les contours et les missions des DIRECCTE et DDCSPP, affaiblit encore plus la visibilité de notre action et l'image de la DGCCRF.*
- *La baisse des effectifs de la DGCCRF est une triste réalité, de 2.749 ETP en 2017, il n'en reste que 2.583 en 2020 (source bilan social de la DGCCRF).*
- *Le flou persiste dans le partage des missions de sécurité alimentaire entre l'Agriculture et Bercy.*
- *L'accélération de l'interdépartementalité forcée, via des fiches de poste pour les nouveaux arrivants, les IE encadrants ou les IP n'est pas la valorisation des métiers mais l'appauvrissement de la capacité d'action de nos cœurs de métiers.*
- *L'absence de grade de débouché pour les Inspecteurs les prive de perspectives de carrière.*

Faut-il y voir un effet à l'intérêt qu'ils portent aux mentions et items de leur compte-rendu d'entretien annuel d'activités et aux recours qu'ils présentent ? Sans nul doute.

Les ministres et préfets sont empressés et réactifs pour demander aux agents CCRF des contrôles liés à la crise Covid, contrôles controversés des produits et rayons essentiels, des jauges, voire du respect par les restaurateurs du contrôle des passes sanitaires.

Ces mêmes Ministres deviennent amnésiques quand il s'agit de nous donner des moyens humains ou des revalorisations salariales.

Vous comprendrez donc, Mme la présidente que l'heure ne soit pas aux réjouissances.

Cette CAP va procéder à l'examen de recours de compte-rendu d'entretien professionnel pour lesquels certains collègues se verront reprocher leur « manque de rigueur dans l'exécution de leur tâche » ou encore des « délais non respectés » et donc des objectifs non-atteints.

Permettez-nous Madame la présidente de vous rappeler que plusieurs procès-verbaux de CAP n'ont pas été validés et/ou proposés à la signature des secrétaires adjoints de séance, ceux d'avril et octobre 2019, novembre 2020 et septembre 2021. C'est un constat que nous ne commenterons pas.

Réponses de l'administration aux déclarations liminaires

- **Création des SGCD**

L'administration reconnaît des difficultés de passation des consignes entre le ministère de l'Intérieur et Bercy. Une cellule spécifique a été mise en place pour harmoniser les consignes entre les différents ministères mais l'administration reconnaît que « l'on part de loin ».

- **Déroulement de carrière**

Sur cette question, l'administration souhaite aborder la révision du régime indemnitaire car elle est à sa main, mais admet que la question du grade de débouché est mal engagée notamment parce qu'elle ne dépend pas du périmètre de gestion de la DGCCRF.

- **Titres restauration**

L'administration a indiqué avoir découvert très récemment la problématique de suppression des titres restaurants dans certains départements qui ne disposent pas de restauration collective. Cette suppression est intervenue à la suite de la reprise des crédits alloués à la restauration collective de chaque ministère par le ministère de l'intérieur. Ce point est en cours d'analyse par la centrale, le secrétariat de Bercy (qui gère les crédits de l'action sociale) et les SGCD concernés.

Mme Oudot invite les agent·es à signaler rapidement et directement au Bureau 2A les dysfonctionnements dont ils auraient connaissance.

- **Retard dans le traitement des recours**

Suite à l'interpellation des syndicats, l'administration admet que traiter lors de cette CAP des recours 2019 est loin d'être idéal. Effectivement, la forte diminution du nombre de réunion des CAP et le retard pris dans le traitement des dossiers sont préjudiciables aux agent·es dont le recours n'est pas traité dans des délais corrects.

- **Retard dans l'approbation des procès-verbaux de CAP**

L'administration reconnaît que ce retard n'a pas de cause objective et s'engage à mettre en œuvre des mesures destinées à remédier à cet état de fait.

SOLIDAIRES rappelle que la même réponse a été formulée il y a un an et que les élus en CAP attendent toujours les procès-verbaux.

1°/ BILAN DES EVALUATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2020

L'administration a communiqué un bilan des évaluations professionnelles au titre de l'année 2020.

Tous grades confondus (C, B et A), sur 2.432 agents évaluables, 96,7 % des CREP ont été finalisés dans l'application ESTEVE.

Sur les 80 CREP non finalisés, 44 n'ont pas été transmis aux agent·es par leur N+1, et 36 sont bloqués pour un défaut de signature (dont 32 par les agent·es).

Concernant les Inspecteurs / Inspectrices, 1.874 agents étaient évaluables au titre de l'année 2020. Comme l'an dernier, 96,5 % des CREP ont été finalisés. 33 CREP n'ont pas été initiés et autant sont bloqués pour un défaut de signature.

L'administration se dit satisfaite de cette campagne et du fonctionnement de l'application ESTEVE.

2°/ RECOURS EN EVALUATION

8 dossiers ont été portés à la connaissance de la CAP. **Il paraît utile de rappeler que la CAP émet un avis sur une demande précise d'éléments à modifier ou supprimer**. La CAP ne peut en aucun cas proposer une réécriture du CREP ni se prononcer sur des éléments extérieurs ou de contexte.

- Deux recours sur l'évaluation des activités 2019 :
 - Demande de réévaluation d'items : **Avis NEUTRE**
 - Demande réévaluation d'items et suppression d'un terme : **Avis NEUTRE**

- Six recours concernaient les évaluations des activités 2020 :
 - Demande réévaluation d'items pour les compétences mises en œuvre et pour l'évaluation de la manière de servir : **Avis NEUTRE**
 - Demande de retrait de l'appréciation phraséologique portée par l'autorité hiérarchique : **Avis DÉFAVORABLE**
 - Demande de réévaluation d'items : **Avis NEUTRE**
 - Demande de réévaluation d'items et suppression de termes : **Avis FAVORABLE**
 - Demande de réévaluation du résultat des objectifs et de l'item « *rigueur de l'exécution des tâches* » : **AVIS NEUTRE**
 - Demande de correction d'une erreur et réévaluation d'items. 2 votes ont eu lieu :
 - Vérification et la modification d'une erreur matérielle : **Avis FAVORABLE**
 - Réévaluation d'items : **Avis DÉFAVORABLE**

Les élus sont à disposition des intéressés pour leur apporter des précisions quant au déroulement des débats.

5°/ QUESTIONS DIVERSES

- **Allocation télétravail** : **Solidaires CCRF & SCL** a demandé des explications sur la définition des jours de télétravail exceptionnel mentionnés dans la note de la DGCCRF.

Mme Oudot a rappelé que les jours exceptionnels correspondent aux jours de télétravail demandés par la médecine du travail et/ou rendus obligatoires suite aux consignes du gouvernement dans le cadre de la gestion de crise.

Concernant le plafond des 88 jours annuels, ce plafond est défini par le décret et il n'est pas possible d'y déroger (blocage comptable).

- **Rupture conventionnelle** : **Solidaires** a interrogé l'administration sur les ruptures conventionnelles sollicitées en 2021. La présidente va demander un bilan sur ce sujet.

- **Recours** : **Solidaires** signale à l'administration ne plus être destinataire depuis au moins 2 ans de bilan des recours sollicités par les agents et des suites apportées par l'administration. Mme Oudot en a pris note et s'engage à y remédier.

SOLIDAIRES regrette et condamne cette disparition de la transparence et du dialogue social sur des aspects cruciaux de la vie des agents.

SOLIDAIRES CCRF & SCL était représenté par

Natacha Gaudevin - DDPP Puy-de-Dôme - 04 43 57 10 83
natacha.gaudevin@puy-de-dome.gouv.fr
Anne-Marie Robusti - DDETSPP Hautes-Alpes - 04 92 22 22 41
anne-marie.robusti@hautes-alpes.gouv.fr
Grégory Cuq - DDETSPP Tarn et Garonne - 05 63 21 18 23
gregory.cuq@tarn-et-garonne.gouv.fr
Estelle Merlin – DREETS Grand-Est – 03 88 14 32 49
estelle.merlin@dreets.gouv.fr